

REPUBLIQUE FRANCAISE

---  
Département de  
Meurthe-et-Moselle

---  
**MAIRIE de CHAMPENOUX**  
**54280**

**PROCES VERBAL DES  
DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE du 6 Septembre 2021**

Membres en exercice : 15  
Membres présents : 13  
Membres votants : 14

Date de convocation : 01/09/2021  
Envoi à la Préfecture : 10/09/2021  
Publication : 10/09/2021

L'an deux mil vingt et un, le six septembre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de CHAMPENOUX s'est réuni en mairie après convocation légale, sous la Présidence de Monsieur Serge FEGER, Maire.

Etaient présents : Mmes Emeline AUER, Corinne GENIN, Astrid MARCHAL, Corinne RIPPA-MADONNA, Francine GUILLEMAIN, Martine CAVE, Corinne FAVIER, Mrs. Serge FEGER, Cédric LOTH, Claude DIDIERJEAN, Adoum DJIBRINE HAROUN, Philippe GERARDOT et Thierry VERMEIL DE CONCHARD.

Était absent excusé : M. Jean Luc DELOBEAU.

Était absent : M. Philippe GUEZET.

A donné procuration : M. Jean-Luc DELOBEAU à Mme Emeline AUER.

Secrétaire de séance : Madame Astrid MARCHAL.

#### **APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 JUILLET 2021**

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 9 Juillet 2021 est adopté à l'unanimité.

#### **Objet : Domaine et Patrimoine : Autres actes (3.5.2) : vente de parcelle D246**

Monsieur le Maire présente une demande de Monsieur et Madame Philippe ABRAHAM demeurant 2 bis rue Saint-Barthélémy à Champenoux, en date du 3 Mars 2021.

Monsieur et Madame ABRAHAM se proposent d'acheter à la Commune la parcelle D246.

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres, le Conseil Municipal décide :**

- **D'ACCEPTER** la vente à l'amiable à Monsieur et Madame Philippe ABRAHAM de la parcelle D246,
- **D'APPROUVER** la vente au prix de 612€, les frais d'enregistrements, et les frais de notaire restant à la charge de l'acquéreur,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire de signer tous les documents nécessaires à la bonne suite de cette opération.

#### **Objet : Commande publique : Autres contrats (1.4) : RD70 & 674 - Convention de gestion du domaine public routier avec le Département de Meurthe-et-Moselle**

Monsieur le Maire expose le projet de convention autorisant la commune de Champenoux à exécuter des travaux d'aménagement :

- de traversée piétonnes le long de la RD674 aux PR 49+272, 49+344, 49+409, 49+504, 49+623, 49+955 à 50+018, 50+115 à 50+200, 50+373, 50+460 & 50+585 ;
- de plateaux surélevés le long de la RD674 du PR 49+818 à 49+850 & 50+273 à 50+315 ;
- de plateaux surélevés le long de la RD70 du PR 19+900 à 19+920 & 19+543 à 19+560 ;
- de mise aux normes de quais bus le long de la RD674 au PR 49+690, 50+230 & 50+260.

Cette convention définit les obligations respectives de la commune de Champenoux et du département de Meurthe-et-Moselle pour l'entretien des ouvrages nouvellement créés et fixe les responsabilités de chacune des parties en cas de dommages liés aux aménagements.

Elle est établie pour une durée de 30 ans reconductible après accord entre les parties.

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres, le Conseil Municipal décide :**

➤**D'APPROUVER** la convention de gestion du domaine public routier à signer avec le Département de Meurthe-et-Moselle pour autoriser l'exécution des travaux d'aménagement et définir les obligations et responsabilités des chacune des parties,

➤**D'AUTORISER** Monsieur le Maire de signer ladite convention.

**Objet : Commande publique : Autres contrats (1.4) : RD70 & 674 - Convention de réalisation et de financement, relative à l'aménagement de 4 points d'arrêt routier à Champenoux avec la Région Grand Est**

Monsieur le Maire expose le projet de convention de réalisation et de financement, relative à l'aménagement de 4 points d'arrêt routier à Champenoux avec la Région Grand Est.

Cette convention a pour objet de définir les caractéristiques de l'opération envisagée et de fixer le montant, ainsi que les conditions d'attribution et d'utilisation de l'aide financière accordée.

Le montant des dépenses est évalué à 57 802,07 € HT.

La commune pourra ainsi prétendre à une subvention de 60% des travaux plafonnée à 7 500,00 € par point d'arrêt soit au total 30 000,00€.

La convention prend effet à la date de sa signature et expire à la date du dernier versement du solde des flux financiers dus au titre de la convention.

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres, le Conseil Municipal décide :**

➤**D'APPROUVER** la convention de réalisation et de financement, relative à l'aménagement de 4 points d'arrêt routier la Région Grand Est.

➤**D'AUTORISER** Monsieur le Maire de signer ladite convention.

**Objet : Commande publique : Marchés Publics (1.1) : Avenant du marché Requalification de la rue Saint-Nicolas-lot n°2**

Monsieur le Maire signale au Conseil Municipal que dans le cadre des travaux de requalification de la rue Saint-Nicolas, le lot n°1 (aménagements) doit faire l'objet d'un avenant.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, la modification a pour objet la réalisation des prestations et ajustements des quantités décrites dans l'annexe jointe. Avenant n°1.

Montant prévisionnel du marché (toutes tranches) : 242 912,50 € HT  
Les prestations et ajustement de quantité entraînent une augmentation de 31 646,76 € HT.  
Montant définitif du marché (toutes tranches) : 274 559,26 € HT

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide :**

➤ **D'APPROUVER** cette modification.

➤ **D'AUTORISER** le Maire à signer l'avenant n°1 du lot N°1 du marché de requalification de la rue Saint Nicolas, pour un montant de 274 559,26 € HT

**Objet : Finances locales : Divers (7.10) : Tarifs affouages 2021-2022**

Monsieur le Maire rappelle le tarif des affouages fixé à 8€ le stère. Il est demandé au Conseil Municipal de modifier le tarif en précisant qu'il s'agit d'un montant hors taxe.

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres, le Conseil Municipal décide :**

➤ **DE FIXER** le tarif des affouages à 8€ HT le stère.

**Ordre du Jour :**

- Vente de parcelle D246
- Convention de gestion du domaine public routier avec le Département de Meurthe-et-Moselle
- RD70 & RD674-Convention de réalisation et de financement, relative à l'aménagement de 4 points d'arrêt routier à Champenoux avec la Région Grand Est
- Avenant n°1 du marché Requalification de la rue Saint-Nicolas-lot n°1
- Tarifs affouages 2021-2022

**-Questions diverses :**

- Aménagement foncier : dissolution du groupement Champenoux/Erbéville et création d'une nouvelle commission pour Champenoux uniquement
- Aménagement du jardin du souvenir-cimetière
- Travaux de voirie BLOWPATCHER avec EUROVIA : rue d'Amance, rue Chanoine Rolin, rue Maréchal Fayolle
- Information sur le transfert de la trésorerie d'Essey-lès-Nancy à Nancy
- Déplacements de containers et suppression de PAV rue des Merisiers prévus 2<sup>ème</sup> quinzaine de Septembre 2021

Serge FEGER, Maire	Philippe GUEZET	Corinne GENIN	Cédric LOTH
--------------------	-----------------	---------------	-------------

Corinne RIPPA-MADONNA	Astrid MARCHAL	Thierry VERMEIL DE CONCHARD	Francine GUILLEMAIN
Claude DIDIERJEAN	Martine CAVE	Philippe GERARDOT	Corinne FAVIER
Jean-Luc DELOBEAU	AUER Emeline	Adoum DJIBRINE HAROUN	